



Assignation / retard paiement charges de copropriété

Par **KarlSines**, le **01/02/2022** à **22:18**

Bonjour,

Nous faisons l'objet, ma compagne et moi d'une assignation au tribunal ce vendredi 4 février, concernant le retard du paiement des charges de copropriété de l'appartement dont nous sommes propriétaires (env 5000 euros).

En outre d'autres retards de paiement concernant; les impôts fonciers, des factures diverses et des amendes etc ... (quelques milliers d'euros également).

Le soucis, c'est que je suis le seul dans le couple à travailler et bien entendu, je n'y arrive plus. J'ai dépensé toutes mes économies et suis aidé financièrement par ma mère.

Ma compagne ne travaille plus depuis son accouchement; période de 3 mois de congé maternité, puis ne se sentant pas prête, négociation avec la banque d'une pause du remboursement du prêt immobilier pendant 6 mois, puis à l'issue de cette période de nouveau 6 mois ... bref, elle devait reprendre une activité mais cela a dérapé de nouveau sur plusieurs mois puis le Covid est apparu en mars 2020.

En 2021 elle a démissionné de son poste (après des propositions de son employeur) et ne touche pas d'allocation chômage. Non inscrite à pôle emploi. Bref une situation très compliqué.

J'ai déjà eu des discussions avec ses parents. Cela n'a rien donné. J'ai annoncé que nous allions nous séparer. Cela n'a rien donné. J'ai retravaillé partiellement son CV mais je ne suis au courant d'aucune démarche. Les jours, les semaines, les mois défilent mais rien ne se passe.

J'ai 56 ans et papa pour la première fois de ma vie et me retrouve dans une situation de totale dépendance affective envers cette fille de 3 ans et demi. Néanmoins, d'avril à août 2021, je suis tombé en grande dépression avec des idées noires (je voulais me jeter sous un train). J'étais sous anti-dépresseurs. J'ai relevé la tête car je compte m'en sortir vis à vis de ma fille et des personnes qui m'ont aidé.

J'ai la maladie de Ménière depuis 2017, qui se révèle parfois très handicapante (acouphènes, vertiges, perte auditive, nausées, fatigue, etc.). Je continue malgré tout à travailler car je n'ai pas le choix. Depuis l'achat de l'appartement en 2014, je n'ai cessé de bricoler à la maison les

week-end afin d'améliorer notre habitat.

Je compte m'y rendre seul à cette assignation car ma compagne n'a (me semble t-il) même pas ouvert le courrier qui lui était adressé.

Je ne sais pas ce qui va se passer, ni ce qui va nous arriver. Je suis une personne de bonne volonté mais un peu désespéré.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout.

Par **youris**, le **02/02/2022** à **08:54**

bonjour,

le non-paiement des charges de copropriété peut mettre en péril le budget d'une copropriété, très souvent le RC prévoit que les autres copropriétaires doivent payer à la place du copropriétaire défaillant qui devra rembourser plus tard.

dans le cas de non-paiement des charges de copropriété, le syndic est obligé de poursuivre le copropriétaire défaillant.

voir ce lien sur le recouvrement des charges impayées :

[charges impayées](#)

il existe la procédure de surendettement mais au vu de votre situation financière précaire, il vous faudra peut-être prévoir la vente de votre appartement avant une procédure de saisie immobilière.

salutations